



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 14 novembre 2013

Participants : Sylviane NOËL, Philippe GARCIN, Marjorie GUFFON-LOOS, Christian HENON, Claude MAISTRE, Marie-Pierre MARTIN, Emmanuel PRICOT, Alain ROUX, Laurent TESSIER

Absent : Christophe ROUX

Secrétaire de séance : Laurent TESSIER

Début de la séance : 20h00

1. Indemnité de conseil pour le trésorier

A l'unanimité, le conseil municipal rejette le versement d'allocation d'indemnité.

2. D.M. Budget eau

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient d'adopter une délibération modificative portant sur le budget eau en vue du règlement du contrôle des poteaux incendie. Ces jeux d'écriture n'influent pas sur les finances de la Commune (s'agissant de mouvements comptables internes), le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces délibérations. Ces délibérations sont librement consultables en Mairie.

3. Délivrance de la parcelle de bois n°30

Les 40 m³ de fayards de cette parcelle seront mis à la coupe au printemps.

4. Adhésion à la Charte de Bonne Pratique de l'Exploitation Forestière

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'adhésion à cette charte.

M. GARCIN fait part qu'il serait bien, par le biais de cette charte, d'avoir un retour sur la pratique réelle des exploitants forestiers constatée par les différentes communes adhérentes à cette charte.

5. Contrat pluri annuel de pâturage concernant l'alpage de Vormy

Une nouvelle convention a été établie. Celle-ci prend en compte les nouveaux travaux d'équipement réalisés (réfection de la route conduisant à l'alpage, retenues d'eau créées) ainsi que l'augmentation de la surface d'exploitation.

Une clause concernant le bâtiment communal de « La Chavanne » a également été ajoutée afin de ne pas faire barrage à un éventuel projet d'exploitation commerciale de celui-ci.

La date limite de dépôt des offres est fixée au 2 décembre.

QUESTIONS DIVERSES

1 – Remerciements

L'ensemble du Conseil Municipal adresse ses plus chaleureux remerciements aux très nombreux bénévoles et associations qui ont participé au débroussaillage des pistes de ski et aux multiples travaux réalisés sur l'alpage de Vormy, durant les weekends des 19 et 26 octobre 2013 : un grand merci à tous pour votre dévouement !

2- Vente de forfait de remontée mécanique par l' Office du Tourisme de CLUSES

Pour des problèmes propres à la Trésorerie de Bonneville, il n'a pas été possible de mettre en place cette vente de forfait par l'office du tourisme de Cluses pour cette année. Ce projet est repoussé à la saison d'hiver 2014-2015.

3- Réforme des rythmes scolaires

Le comité de pilotage (composé des enseignants, des délégués de parents d'élèves, de la directrice de la garderie, de l'ATSEM, de Madame le Maire et de Marjorie GUFFON-LOOS, Conseillère municipale en charge des affaires scolaires) avance sur la mise en place de cette réforme : un programme d'activités sera proposé aux parents. S'agissant de la prise en charge du coût de cette réforme, en l'état actuel des informations détenues, le Conseil Municipal est favorable à prendre en charge une partie du coût de cette réforme sur le budget général de la Commune laissant ainsi à la charge des parents une participation symbolique afin de permettre au plus grand nombre d'enfants de profiter de ces activités. Néanmoins, certaines zones d'ombre sur le coût et d'éventuelles subventions de la Caisse d'Allocations Familiales doivent encore être exploitées pour permettre au Conseil Municipal de se prononcer définitivement.

4- Commission Bois :

Marquage des coupes des parcelles N° 34, 37, 58 pour une quantité totale d'environ 1.400 m³.

Plantation par l' O.N.F. de 200 mélèzes et 800 épicéas sur la parcelle n° 36

Travaux de déboisement du Pare : en cours. Coût total des travaux 20.000 € dont 12.000€ de subventions.

5 – Ordures ménagères

Suite au passage de la redevance à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, de nombreux contribuables se sont vus appliquer la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur des bâtiments annexes tels que granges, garages, etc... Dans l'hypothèse où ces biens sont éloignés de plus de 200 m du point de collecte des ordures ménagères le plus proche, il est possible de solliciter un dégrèvement de cette taxe d'enlèvement des ordures ménagères selon la procédure suivante :

- 1) Saisir la Communauté de Communes Cluses Arve et Montagne par courrier en justifiant de sa situation et en indiquant les coordonnées du propriétaire du bien, l'adresse du local considéré, un plan à l'échelle identifiant le local considéré et localisant le point de collecte le

plus proche, les caractéristiques de la voirie entre ces deux points (distance, largeur, caractère public ou privé de la voie...) et le type de local (chalet, grange, garage...)

- 2) Le bureau de la Communauté de Communes examinera au cas par cas les demandes et informera le contribuable de sa décision
- 3) En cas de réponse favorable de la Communauté de Communes, le contribuable adressera une demande de dégrèvement au centre des impôts fonciers de Bonneville, en fournissant le courrier d'acceptation de la Communauté de Communes et la copie de son avis d'imposition.

Fin de la séance à 23h15.